

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 — — — 13 — —
Trois mois, — . . .	5 25 — — 7 50 — —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir,	Omnibus.
4 — 35 — — —	Express.
3 — 36 — — —	matin, Poste.
9 — 04 — — —	Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

4 heure 02 minutes du soir,	Omnibus-Mixte.
-----------------------------	----------------

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin,	Express.
11 — 25 — — —	Omnibus.
5 — 31 — — —	soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — —	Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin,	Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 — —
Dans les faits divers	50 — —
Dans toute autre partie du journal.	75 — —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

Il devient difficile de se rendre compte des événements qui se passent en Pologne. Selon la source dont elles émanent, les dépêches présentent les choses sous des aspects différents. Ainsi, aujourd'hui, deux télégrammes datés du même jour, 28 février, donnent des nouvelles contradictoires. L'un, venant de Cracovie, annonce que Langiewiez a été vainqueur à Malogotz, et qu'il a depuis cette affaire occupé une ville abandonnée par les Russes. L'autre dépêche, transmise de Varsovie, dit que ce chef des insurgés a été battu et blessé dans le combat de Malogotz, et que, poursuivie sans relâche depuis lors, sa bande a été définitivement dispersée le 26, après avoir perdu tous ses bagages. Les deux nouvelles ne concordent que sur un point, c'est sur la direction prise par Langiewiez, qui se serait rapproché de la frontière autrichienne à Jendzielow. Cette dernière coïncidence indique clairement qu'il s'agit des mêmes événements.

On lit dans la *Nation* :

On nous écrit de Nuremberg que deux cabinets de l'Allemagne méridionale auraient soulevé la question de savoir si l'entrée des troupes russes dans la province prussienne de la Silésie, faisant partie du territoire fédéral, pourrait être justifiée sous le rapport de la sécurité de l'Allemagne. Si nous sommes bien

informés, ces deux cabinets auraient fait remettre une note aux cours de Saint-Petersbourg et de Berlin déclarant que cette intervention serait contraire, et de nature à amener des complications menaçantes.

On lit dans la *Gazette du Nord* de Berlin, 2 mars. — Les journaux ont publié des nouvelles inquiétantes sur les dispositions des puissances étrangères, et principalement sur les intentions du Gouvernement français, relativement à la question polonaise.

Nous pouvons, d'après une source authentique, donner l'assurance pleine et entière que, à la suite des communications échangées entre notre gouvernement et les représentants étrangers, tout sujet de conflit a été écarté. — Havas.

Varsovie, 26 février. — On prétendait hier que M. Wielopolski était mort, mais ce bruit est dénué de fondement. Bien que le marquis soit très-malade. Le chemin de fer de Varsovie et de Saint-Petersbourg est de nouveau impraticable, des ponts ayant été brûlés et les rails enlevés à de grandes distances. L'autorité a fait conduire dans la citadelle tous les canots et barques de la Vistule, pour empêcher que les patriotes n'aillent rejoindre les insurgés par eau.

Le *Dziennik* donne encore aujourd'hui un bulletin télégraphique, d'après lequel le colonel Schilder aurait attaqué le 21, près de Petreken, les rebelles, commandés par Mierolawski, et les aurait complètement dispersés. Mais on n'ajoute aucune foi à ces bulletins de victoire, et on prétend, au contraire, que la

présence de Mierolawski a beaucoup avancé les affaires des insurgés. Malheureusement, on ne saurait contester que ces derniers éprouvent quelquefois des échecs. Voici, par exemple, ce qu'on mande de Lodz, ville de fabrique de 40.000 habitants : Cette ville n'a plus de garnison depuis quelques semaines, et était visitée alternativement par les Russes et les insurgés.

Ces derniers y prenaient des vivres qu'ils payaient toujours comptant. Depuis quelque temps les Russes n'avaient plus paru et on croyait qu'il n'y en avait plus dans le pays. Mais voilà qu'on entendit subitement des coups de feu dans la journée d'avant-hier. Les Russes avaient attaqué dans la forêt voisine les insurgés au moment où ceux-ci prenaient leur repos. Les insurgés pris de deux côtés à la fois perdirent beaucoup de monde, on dit 500 hommes, et 80 furent faits prisonniers. On accuse les Russes d'avoir commis un massacre horrible dans cette circonstance. Ici, à Varsovie, c'est le silence du tombeau. Hommes et femmes sont en grand deuil. Mainte famille a perdu déjà quelqu'un de ses membres, et notamment quelque jeune homme, l'orgueil et la joie de ses parents. Aussi la colère équivaut-elle au deuil. C'est une guerre d'extermination dans le vrai sens du mot, sans grâce ni pitié. (*Gazette nationale.*)

Posen, 25 février. — Le colonel russe de Weymar rend beaucoup de service à l'état-major du général Werder, par la connaissance qu'il a du terrain qui forme le théâtre de l'insurrection de Pologne. Il est en relations très-suivies avec la direction de police. (*Idem.*)

Cracovie, 25 février. — Depuis hier il courait des rumeurs sur un coup que Langiewiez aurait frappé avec succès. Le courrier envoyé par ce chef polonais a apporté aujourd'hui la nouvelle que, le 24, un détachement de 500 hommes d'infanterie russe et un escadron de dragons avaient été attaqués subitement par tous les côtés à la fois près de Checiny sur la Nidda, et qu'après un combat rapide toute l'infanterie qui survivait avait été faite prisonnière.

Deux petits canons qu'avaient les Russes et 500 carabines furent le prix de la victoire. Les dragons prirent la fuite.

Les Russes conduisaient avec eux une centaine de proscrits et beaucoup de paysans arrêtés dans les environs de Miechow. Ces malheureux, qui étaient menacés d'un sort funeste, furent mis en liberté, et, armés au moyen de carabines conquises, ils grossirent les rangs du corps de Langiewiez. La confiance en ce chef s'accroît de jour en jour dans toute la Pologne; on acquiert la conviction que c'est un excellent chef de partisans, et qu'il s'entend parfaitement à la guerre qu'il fait faire aux Russes. (*Presse de Vienne.*)

On écrit de Varsovie à la *Gazette de Cologne* qu'on y attend le général de Berg pour étouffer dans les dix jours, décrétés par l'empereur, l'insurrection polonaise. C'est le général diplomate, homme de police plutôt que de guerre, qui, en 1831, à Varsovie, a déployé une si grande énergie dans le sens que le régime de feu l'empereur Nicolas se plaisait à attacher à ce mot. Lorsque, dans la guerre de Crimée, la population de la Finlande laissait

PROFONDION.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Cette circonstance aggravante nous donna le courage de l'inflexibilité.

La loi proclamée la veille reçut son entière exécution.

Une autre mort bien autrement attristante devait marquer ce jour de deuil.

Le mousse Leon rendit son âme à Dieu.

Déjà, depuis la veille, il n'existait plus que par les soins tout paternels de M. Coudein. N'eussent été l'aiguillage et la paleur de ce pauvre petit, on eût peut-être qu'il dormait!

Tout-à-coup il rouvrit ses yeux, affreusement caves, étendit les bras comme pour saisir une ombre invisible à tous, et murmura d'une voix presque joyeuse.

Ah!... ma mère!... ma mère!...

Ce fut tout.

Les yeux de l'enfant se fermèrent pour ne plus se

rouvrir, sa blonde tête retomba sur l'épaule attentive de l'aspirant, qui le tenait sur ses genoux... Pauvre Leon, sa mère venait de le remporter au ciel!

Tous nos regards se relevèrent instinctivement. Était-ce une hallucination de la chaleur!... Il nous sembla voir deux nuages allongés et blancs, deux fantômes embrassés qui remontaient ensemble dans l'azur ruisselant du soleil.

Longtemps encore M. Coudein conserva le cadavre entre ses bras.

Puis se relevant par un effort de l'âme, il le porta lui-même jusqu'à l'extrémité du radeau, lui-même l'enveloppa dans un lambeau de voile, puis, s'agenouillant auprès de cette chère dépouille, il entonna à haute voix le *De Profundis*.

Nous nous étions tous agenouillés aussi, tous nous répétâmes les saintes paroles de ce suprême adieu.

Puis... à la mer!

Lorsque notre jeune chef se releva, ses yeux étaient tout en larmes.

Il revint en trébuchant jusqu'au mat; et là, retombant assis, il s'enveloppa la tête dans le restant de la voile qui avait servi de linceul au pauvre Léon; il murmura :

— Et maintenant... ô mon Dieu!... quand bon vous semblera, prenez-moi aussi.

A partir de ce moment, M. Coudein demeura complètement étranger à ce qui se passa sur le radeau.

Nous n'étions plus que vingt-sept.

Sur ce nombre, quinze seulement paraissaient pouvoir traîner quelques jours encore leur misérable existence.

Tous les autres, gravement blessés, avaient entièrement perdu le sentiment.

Ils n'en avaient pas moins leur part dans les distributions.

Notre nouveau commandant était un de ces hommes qui semblent avoir été créés exprès pour les situations suprêmes.

Il nous réunit... On délibéra sur le sort de ces malheureux.

Avant leur mort... leur mort certaine; ils devaient consommer trente ou quarante bouteilles de vin.

Pour les autres, ce vin-là... c'était peut-être la vie.

— Mettons les malades à la demi-ration!... proposa quelqu'un.

C'eût été leur donner la mort... une mort cruelle,

une mort lente.

Que faire?

Madeleine, la cantinière, se chargea de nous suggérer elle-même le terrible moyen.

Elle gémissait à quelques pas de nous, elle avait tout entendu :

— Jetez nous à la mer, cria-t-elle soudainement, et que du moins notre mort serve à sauver les autres.

Cette idée, chacun de nous l'avait dans l'esprit... Nous ne l'en repoussâmes pas moins tout d'abord avec horreur.

L'héroïque vivandière insista.

— Pas de sottise pitié, dit-elle; pour nous mêmes la mort est un avantage; empêchez-nous de souffrir plus longtemps.

Le supplice que devaient endurer la plupart des agonisants, et surtout la pauvre Madeleine Rampon, devait être effectivement quelque chose d'atroce. C'était vraiment faire acte d'humanité que d'y mettre un terme.

L'arrêt de mort fut donc résolu.

— Merci! fit Madeleine.

Mais qui parmi nous allait se faire bourreau?

Il y eut une longue indécision.

apercevoir ses sympathies pour la Suède, le général de Berg y fut envoyé comme gouverneur, sans cependant avoir réussi par son habileté et par son zèle à ramener les sympathies des Finlandais vers la Russie.

Kalisch, 27 février. — Dans le commencement, les paysans de nos environs se montraient très favorables au gouvernement et dénonçaient le moindre rassemblement d'insurgés. Mais souvent on ne trouvait personne aux lieux où ils conduisaient les troupes, et leur récompense consistait alors dans une bonne volée de coups de bâton. Ceci a fait réfléchir les campagnards, et depuis que les insurgés ont fusillé deux de ces dénonciateurs, ils ont tourné casaque, et j'en ai vu moi-même une cinquantaine dans la bande d'Oginski.

La conduite des soldats est indigne. Sur la chaussée de Kalisch à Schredé, deux dames furent arrachées de leur voiture en plein jour par les cosaques, visitées et dépoignées jusqu'à la chemise. Dans le cercle de Wlocanek, une colonne russe arriva dans la propriété de Unis-Lavice, appartenant à une comtesse B..., du duché de Posen. La dame était absente, tout était silencieux dans le village. La maison fut entourée et complètement pillée.

Le chef, un colonel ou un major, menaçait d'un revolver la femme de chambre, de nationalité prussienne, en lui demandant de livrer le vin et l'argenterie. Les domestiques mâles, tous sujets prussiens, ont subi un traitement parfaitement justifié par les bonnes relations des deux puissances. On a donné à chacun d'eux 60 coups de knout pour les forcer à livrer les objets en question. Mais les Prussiens ont reçu les coups sans trahir les cachettes. (Gazette de Breslau.)

La Gazette de Silésie publie les nouvelles suivantes, en date de Sosnowice, 1^{er} mars :

Langiewicz est arrivé ce matin avec six mille hommes à Zombkowitz, où il a écrasé un corps russe.

Des voyageurs annoncent une autre victoire remportée à Myskow par 4,000 Polonais sur un corps russe qui accourait de Kzenstochowa au secours des Russes de Zombkowitz.

Il est arrivé à la gare de Myskow un grand nombre de blessés russes.

On écrit de Berlin, 2 mars :

Hier, dans la rue des Seigneurs, une réunion de quatre-vingts personnes, qui se disposaient à aller se joindre aux insurgés, a été surprise par la police.

Après avoir tiré quelques coups de feu des fenêtres de la maison, les membres de la réunion ont pris la fuite, mais on les a poursuivis et arrêtés. Aucun rassemblement n'a eu lieu. Varsovie est tranquille. — Havas.

Les sympathies des populations tchèques pour la cause polonaise sont très vives. Chaque jour, écrit-on de Prague, des jeunes gens

partent de cette ville pour aller rejoindre les insurgés. On signale le même empressement de la part des anciens officiers polonais et hongrois réfugiés en Turquie. (Aigle.)

Les nouvelles qui nous arrivent d'Helsingfors représentent le grand-duché de Finlande comme en proie à une grande surexcitation. On sait que la possession de cette province importante, longtemps disputée entre les Suédois et les Moscovites, n'a été complètement acquise à la Russie qu'en 1809 par le traité de Frederikshamn. On annonce qu'une grande concentration de troupes suédoises a eu lieu sur la frontière du grand-duché.

(La Nation.)

Toutes les lettres de Rome du 28 racontent qu'à la suite de l'arrestation publique du chevalier Fausti, exécutée par ordre des ministres de la justice et des armes, l'ambassadeur de France a demandé des explications au cardinal Antonelli par le motif que Fausti était chargé, à la Daterie, de l'expédition des affaires religieuses de France. Le cardinal Antonelli a déclaré qu'il n'avait pas été consulté, et a remis au Pape sa démission par écrit ; on croit que le Pape refusera de l'accepter. Le parti d'action à Rome redouble ses efforts et organise des sociétés secrètes. La souscription pontificale pour les 20 millions de francs en bons du Trésor avance. — Havas.

On mande de Bucharest, le 2 mars :

Le contre-projet d'adresse présenté par l'opposition a été voté aujourd'hui dans son ensemble à la majorité de 58 voix contre 6. Cinquante députés se sont abstenus de voter en déclarant, à la tribune, qu'ils ne veulent point concourir à une adresse qui met en discussion le prince élu par le pays tout entier, ses droits, les institutions, les traités, et renferme des passages propres à faire douter de la sagesse des Roumains et de leurs sentiments de reconnaissance envers les puissances garantes. — Havas.

On lit dans le Moniteur :

Un rapport du général Forey, adressé d'Orizaba au maréchal ministre de la guerre, sous la date du 25 janvier, résume les opérations préparatoires du corps expéditionnaire depuis le 9 du même mois.

Comme conséquence du mouvement de l'armée vers Puebla, la ligne de Jalapa a dû être abandonnée ; l'occupation de cette place isolait inutilement des forces destinées à un rôle plus actif dans les vues du général en chef. Dans leurs différents mouvements de concentration, nos troupes ont eu quelques engagements qui n'ont pas dû donner confiance à l'ennemi. Le plus sérieux d'entre eux a eu lieu le 28 décembre, entre Jalapa et Puente-National ;

trois compagnies du 62^e ont mis en déroute de nombreux guerilleros qui ont eu cinquante hommes tués et un grand nombre de blessés.

Le général Bazaine, laissant une garnison à Perote, a quitté ce fort le 20 janvier avec ses troupes et celles du général Marquez ; d'après ses prévisions, il devait s'établir le 25 à Tepehitan, se rapprochant ainsi du général Douay qui se disposait à quitter San Andres pour marcher dans la direction de Nopalucan.

Le matériel de l'artillerie et du génie est arrivé de la Vera Cruz à Orizaba ; le général Forey expédie successivement des convois vers les hauts plateaux. Le parc de siège et toutes les batteries de la réserve étaient partis. Les approvisionnements en vivres se succèdent sans relâche sur la route qui conduit à Quecholac. L'état sanitaire est satisfaisant ; les moyens de transport s'accroissent journellement, en un mot tout se prépare pour que l'armée se porte en avant.

M. Isturitz a eu l'honneur d'être reçu lundi en audience solennelle par S. M. l'Empereur au palais des Tuileries, pour la remise de ses lettres de créance en sa qualité d'ambassadeur de S. M. la reine d'Espagne auprès du Gouvernement français.

M. Isturitz a été conduit aux Tuileries dans les voitures de la Cour, et sa réception, à laquelle assistait M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, a eu lieu avec le cérémonial accoutumé.

M. Isturitz est maintenant le doyen d'âge du corps diplomatique à Paris.

Son Exc. l'ambassadeur a adressé à l'Empereur le discours suivant :

Sire, J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté la lettre de la reine d'Espagne, mon auguste souveraine, qui m'accrédite en qualité de son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de Votre Majesté Impériale.

La reine me commande de dire à Votre Majesté que ses vœux les plus ardents et les plus sincères sont pour le bonheur de Votre Majesté et de son auguste Famille, ainsi que pour la prospérité du grand peuple commis aux soins de Votre Majesté.

Ma mission sera de resserrer les liens qui unissent deux nations faites pour s'aimer et se respecter. Si je réussis à l'œuvre, j'espère avoir l'honneur d'obtenir la haute bienveillance de Votre Majesté.

Daignez agréer, Sire, l'expression de mes hommages les plus respectueux.

L'Empereur a répondu :

« Je n'ai jamais eu qu'à me louer des hauts personnages que S. M. la reine a envoyés pour la représenter près de moi. Je ne doute pas que vous ne suiviez les nobles exemples de vos prédécesseurs, et vous ne pouvez douter de l'accueil bienveillant que vous trouverez en France. Je forme également des vœux sincères pour le bonheur de la reine, »

pour la grandeur de l'Espagne, et je serai toujours heureux de maintenir avec le gouvernement de la reine les rapports les plus amicaux. »

Nouvelles Diverses.

M. Slidell a été reçu par M. Drouyn de Lhuys. Dans cette conférence, il aurait été question de la récente dépêche de M. Seward, et M. Slidell n'aurait point caché à notre ministre des affaires étrangères sa surprise de voir le ministre américain croire que les Etats séparatistes consentiraient à venir dans le congrès de Washington.

Le gouvernement de Richmond vient de contracter, à Paris, un emprunt de 60 millions. (Nord.)

Un correspondant du Salut public envoie à ce journal le texte d'un document très curieux et qu'il donne comme authentique. C'est une déclaration de guerre envoyée par le roi d'Abyssinie à Saïd-Pacha, et qui est arrivée à son successeur, Ismaïl.

Voici comment s'exprime le roi d'Abyssinie :

« Tu ne fais pas la guerre comme un brave, tu te caches derrière des murailles, tu tues tes ennemis avec du canon ! Viens en rase campagne avec ton armée ; là, poitrine contre poitrine, la bravoure, le courage décideront du sort des combats. C'est ainsi que se battaient nos aïeux. »

En réponse à cette lettre, S. A. Ismaïl Pacha envoie quelques milliers de barillozouks au devant des troupes du roi Théodore ; mais ils ne doivent les attaquer que s'ils entrent sur le territoire Egyptien, et ne pas les poursuivre au-delà de la frontière.

Le cardinal-archevêque de Bordeaux, flétrissant, dans son mandement pour le carême, les habitudes antisociales de notre époque, constate que le nombre des aliénés qui, en France, était, année commune, de onze mille, est aujourd'hui de soixante mille.

Si nos renseignements sont exacts, l'Espagne, en vue de la prompte répression du mouvement anarcho-socialiste, augmenterait le contingent placé sous les ordres du colonel Palanca, commandant en Cochinchine le corps expéditionnaire espagnol.

On lit dans la Gazette de San-Francisco :

« Un des éditeurs de journaux qui se publient en Louisiane, réduit à la dernière extrémité par le haut prix et la rareté du papier, a eu l'idée lumineuse d'acquiescer un magasin de papier à tapisserie. Il imprime son journal sur le côté blanc. L'autre côté peut être utilisé pour tapisser les chambres de ses abonnés. On dit que, par ce procédé, il a doublé le nombre de ses abonnés. »

La frégate à voiles l'Isis, armée en transport et commandée par le capitaine de frégate Besson, vient d'arriver à Brest. Ce bâtiment était parti dans les pre-

Le Provençal, qui continuait à envisager les choses les plus lamentables sous un aspect presque burlesque (c'était, on s'en souvient, le caractère original de sa calenture), le Provençal, disons-nous, s'offrit de lui-même.

On lui adjoignit deux matelots.

Nous détournâmes la tête.

Mais il y a dans certaines horreurs, une sorte de magnétisme qui malgré le vouloir attire les yeux. Je n'affirmerai pas si j'ai regardé oui ou non ; tout ce que je puis garantir, c'est que j'ai vu.

Le sergent Charlot s'en était allé tout d'abord vers la cantinière, qui l'avait personnellement appelé.

Sans manifester aucune émotion, presque en plaisantant, il enleva la pauvre femme dans ses bras, la transporta jusqu'au bord du radeau, et fit même un mouvement pour la jeter à la mer.

Mais au dernier moment, le cœur lui manqua tout à coup, la raison et la sensibilité lui revinrent à la fois.

— Troun de l'air ! fit-il, je ne peux pas.

Et il deposita Madelaine sur le bord du radeau.

Elle avait les deux jambes cassées ; il y eut pour elle dans la générosité du Provençal, une immense et suprême douleur physique.

Je crois encore entendre, dans mes oreilles le cri qu'elle poussa lorsque ses os rompus, déchirèrent ses chairs saignantes.

Ses membres se tordirent sous l'effort de cette torture sans nom.

Puis, retrouvant toute son impassibilité militaire, elle dit à Charlot :

— Maladeoit ! ce serait déjà fini !... Allons, donc ! tu me dois bien ça, maintenant... et d'ailleurs, c'est la consigne... Allons !...

— Comment, Madeleine... c'est donc bien vrai !... vous voulez...

— Tu me rendras service... oui !

— Bagasse !...

— Je t'en prie !...

— Troun de l'air !...

Le premier de ces jurons avait été dicté par une répugnance dernière ; le second fut un cri de folle résolution. Quelques secondes plus tard, nous n'étions plus que quinze.

Cette horrible exécution terminée, il restait du vin pour cinq ou six jours.

On jeta les armes à la mer ; elles nous inspiraient maintenant une invincible horreur.

Un sabre fut conservé pour le cas où l'on aurait besoin de couper quelque cordage ou quelques morceaux de bois.

La nuit vint ; le remords veilla dans toutes les âmes, et la calenture nous donna des cauchemars... véritables châtiements des damnés !

Et nous, nous si coupables, cependant, ô mon Dieu !... Le plus exécrable abandon, la faim, la soif, la tempête, les combats, les blessures, les souffrances de toutes sortes, avaient enfièvre, égaré, exaspéré nos esprits ; nous étions dans un de ces états où l'homme s'efface pour faire place à la bête ; nous n'avions plus la liberté de notre conscience, nous ne devions plus avoir par conséquent la responsabilité de nos œuvres. Que ceux-là même qui se sentent le plus révoltés, se mettent un instant à notre place et se demandent loyalement : Qu'aurais-je fait moi-même si je n'étais tombé sur le radeau de la Méduse ?

Je le répète, d'ailleurs, aucune de nos malheureuses victimes n'aurait pu être sauvée, et, raisonnablement parlant, nous ne fîmes qu'abrèger leurs souffrances.

Durant la nuit suivante, cependant, ils repassèrent tous dans notre sommeil... oui, tous !... pour ma part, je les ai revus tous... ceux-ci se débattaient con-

tre la mort au milieu des flots, ceux-là planant au-dessus de nos têtes ainsi que des fantômes menaçants et vengeurs.

Où ! quelle nuit !... quelle nuit !

Lorsque le soleil reparut à l'horizon, lorsque nos yeux se rouvrirent, nous nous entre-regardâmes, et, sans que per-sonne eût besoin de dire un mot, nous comprîmes que chacun de nous avait eu le même rêve.

Dieu nous avait-il donc maudits ? Dieu ne devait-il donc plus nous pardonner ?

Au moment même où cette pensée fermentait dans notre esprit étrangement consterné, la bonté divine sembla nous envoyer un emblème de miséricorde, un gage d'espérance.

Un papillon, un de ces papillons blancs qui sont si communs en France, nous apparut tout à coup, voltigeant au-dessus de nos têtes durant quelques minutes, et vint se reposer sur notre voile.

N'était-ce pas un indice que la terre était proche ? n'était-ce pas un avant-coureur de notre délivrance ?...

Plus les situations sont désespérées, plus les moindres espérances y prennent soudainement des proportions gigantesques.

miers jours de mars 1862. Après s'être rendu à La Réunion par le cap de Bonne-Espérance, il a touché à la Nouvelle-Calédonie, à Taïti, et il est enfin rentré à Brest, en passant par le cap Horn un an presque jour pour jour après son départ de ce port.

Elle ramène en France le fils de la reine Pomaré, six princes haïtiens et cent trente passagers civils et militaires. (Moniteur de la Flotte.)

CLOTURE

Le 12 mars,

De la Souscription aux Actions

De la

COMPAGNIE FRANÇAISE DES COTONS ALGÉRIENS

Les souscriptions reçues jusqu'au 3 mars ne seront pas soumises à réduction.

Les souscriptions du 3 jusqu'au 12 inclusivement, seront réduites proportionnellement s'il y a lieu.

Versement : 100 fr. en souscrivant.

Id. 10 fr. à la répartition.

Le surplus au fur et à mesure des besoins de la Société.

Les versements portent intérêt à 5 0/0 pendant la période des travaux de mise en culture des terres.

Les souscriptions sont reçues chez MM. les fils de Guilhou jeune, banquiers de la Compagnie, 50, rue de Provence, à Paris.

Pour les départements on peut verser à leur crédit, dans toutes les succursales de la Banque de France, et leur adresser les récépissés.

Chronique Locale.

Parmi les jeunes gens compris dans le contingent, il s'en trouve tous les ans un assez grand nombre qui, bien qu'ils aient déjà l'habitude du cheval, ne sont cependant pas affectés à la cavalerie, parce qu'ils n'ont pas la taille réglementaire.

Cette condition de taille, rigoureusement exigible pour les hommes de la première portion du contingent appelés immédiatement à un service régimentaire, ne l'est pas au même degré, dit le *Moniteur de l'armée*, pour ceux qui ne doivent passer que cinq à six mois, à des intervalles d'une année, dans les dépôts d'instruction. Aussi, M. le maréchal ministre de la guerre a-t-il reconnu qu'il convenait de tenir compte aux jeunes gens dont il s'agit de leur aptitude particulière à servir dans la cavalerie, et de leur accorder une tolérance de taille, par analogie avec ce qui a lieu pour les ouvriers exerçant certaines professions spéciales (circulaire du 18 avril 1860). Plus aptes à profiter de leur séjour dans les dépôts d'instruction, leur éducation élémentaire y sera plus rapide, et, par suite, ils seront, en cas d'ap-

pel à l'activité, susceptibles de rendre immédiatement des services dans les corps.

Ces avantages sont de nature à compenser ce qui manquerait encore à leur taille au moment de leur corporation.

Par ces considérations, tout en maintenant à l'égard des hommes de la première portion du contingent, les conditions de taille prescrites pour la cavalerie, le ministre a décidé, le 14 février 1863, que les hommes de la deuxième portion, reconnus comme ayant l'habitude du cheval, pourront être désignés à la taille de tolérance.

Des instructions en conséquence ont été adressées à MM. les généraux commandant les divisions militaires.

Conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 24 septembre 1861, les officiers, sous-officiers et caporaux ou brigadiers employés à l'instruction de la réserve et désignés à l'inspection générale de 1861, pour partir en semestre le 1^{er} octobre, ne doivent profiter de cette faveur qu'à dater du 1^{er} mars.

Il importe au bien du service, et il est même dans l'intérêt de ces officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers, qu'ils soient tous présents à leurs corps au moment de l'inspection générale. En conséquence, M. le maréchal ministre de la guerre a décidé que, par analogie aux prescriptions de la circulaire du 24 février 1862, la durée des congés à accorder à ceux d'entre eux qui en demanderaient ne dépasserait pas le 30 juin.

Chaque année, et jusqu'à nouvel ordre, ces dispositions seront de principe pour les cadres d'instruction de la réserve.

Par suite d'un arrêté ministériel en date du 30 décembre, les dispositions de l'article 17 de l'arrêté ministériel du 30 avril 1862, portant fixation, pour la même année, des frais accessoires d'enregistrement, de manutention, de pesage et de magasinage, continueront de recevoir leur application pendant l'année 1863, sur les divers chemins de fer.

Sont maintenus dans les tarifs homologués les frais accessoires qui seraient, sous le double rapport des prix et des conditions, plus avantageux pour le public que ceux fixés par l'arrêté du 30 avril 1862.

Le Bas-Breton, de Châteaulin, donne sur l'explosion de la poudrière du Pont-de-Buis, dont nous avons déjà parlé, de nouveaux détails :

Le 18, au moment de l'époussetage des poudres, une formidable explosion, dont le retentissement s'est produit à plusieurs lieues à la ronde, a fait sauter les magasins 56, 6 et 55, dans lesquels travaillaient les six malheureuses victimes qui ont succombé par suite de ce déplorable accident.

diatement nous y jeter.

En même temps que l'espérance, l'activité renaissait en nous. L'avant-veille nous désirions presque la mort, nous nous sentions tous maintenant l'énergie volontaire de vivre.

Chacun se releva avec une force dont il ne se croyait plus capable, et mit tout en œuvre pour le salut commun.

La pêche fut essayée de nouveau, mais sans plus de succès que lors des premières tentatives.

Nos regards se reportèrent vers le ciel, où continuait de planer le goéland.

Dire le désir, la faim que nous avions de cet oiseau, ce serait impossible.

Plusieurs fois, il parut vouloir se reposer sur l'une des extrémités du radeau, qu'on désertait à dessein. Chacun se soulevait alors en retenant son haleine, mais en dardant vers l'oiseau des regards de convoitise, mais en rimaant à vide les mâchoires, comme pour déjà le dévorer en imagination.

D'autres oiseaux de mer vinrent se joindre au goéland, et désormais ne quitterent plus les alentours du radeau.

(La suite au prochain numéro.)

Suivant les déclarations officielles, deux de ces malheureux étaient occupés à tamiser la poudre dans le magasin 56 en même temps que les quatre autres en transportaient, au moyen d'une voiture à bras, dans le magasin 55. C'est à dix heures quarante-cinq minutes que l'événement est arrivé. Les cadavres des six victimes ont été lancés à une distance si prodigieuse que l'on n'a pu en retrouver que quelques lambeaux épars, dans plusieurs directions à la fois.

Le nommé Le Bihan (Pierre), père de famille, qui travaillait de son état de maçon, à environ une cinquantaine de mètres du magasin 56, a eu le bras fracturé, tandis que, à ses côtés travaillait également le sieur Sévère (François), qui n'a pas reçu la moindre blessure, et qui a pu très-facilement remarquer que son compagnon avait été blessé par un des morceaux de bois venus du côté du magasin 56. La commotion a d'ailleurs été si vive que plusieurs personnes, aussitôt l'explosion, ont été subitement terrassées. Un quart d'heure après la première catastrophe, une deuxième explosion s'est manifestée en faisant sauter la toiture d'un des moulins à poudre où le feu avait été introduit; mais cette fois sans qu'il en soit résulté de suites fâcheuses.

Dès que la nouvelle de ce douloureux événement est parvenue à Châteaulin, M. le sous-préfet, précédé de M. le lieutenant de gendarmerie et accompagné de M. Le Breton, docteur-médecin, et de M. le procureur impérial, s'est empressé de se rendre sur le lieu du sinistre où M. Le Breton a prodigué ses soins et les secours de son art au malheureux Le Bihan, avec ce zèle et ce généreux dévouement qu'on lui connaît.

En somme, un magasin a été entièrement détruit, plusieurs autres détériorés, une partie du mur d'enceinte s'est écroulée; diverses habitations environnantes ont été assez gravement endommagées, et des vitres de maisons fort éloignées ont été brisées par suite de ce formidable fracas dont on ignore la cause, attendu que ceux-là seuls qui eussent pu la connaître n'existent plus.

Toutes les prescriptions réglementaires avaient été, comme d'habitude, scrupuleusement suivies et observées avant le sinistre; nul ouvrier n'était en état d'ivresse, et ce ne peut être, au dire de M. le commissaire et de M. le commandant de la poudrière, qui n'ont pas quitté l'établissement, dans l'opération du tamisage, non plus que dans celle de l'époussetage, que la combustion soit susceptible de se déterminer.

Les pertes sont évaluées, en ce qui concerne les bâtiments de l'Etat, à une somme de cinquante mille francs. Quant au matériel, on ne pourra en estimer le dégât que dans trois ou quatre jours. La charge de poudre qui a causé l'explosion était de 3,500 kilogrammes.

Les restes mortels des infortunées victimes de l'explosion ont été rassemblés, et les obsèques ont eu lieu hier vendredi à Quimerc'h, avec une grande solennité, au milieu d'une foule consternée parmi laquelle on remarquait les autorités et les fonctionnaires de l'arrondissement. Une quête a été faite pendant la messe en faveur des familles des victimes, par M. le curé de Châteaulin. Elle a donné un produit abondant.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GOBET.

Dernières Nouvelles.

D'après la France le fait de la démission du cardinal Antonelli serait inexact.

Cracovie, 4 mars, 9 h. 50 m. du matin. — On a annoncé que Langiewicz avait été blessé et obligé de fuir sur le territoire autrichien. Cette nouvelle est entièrement controuvée. Langiewicz et Jezioranski avec leur corps occupent une position entre Miechow et la ligne du chemin de fer de Varsovie. Mierolawski aurait quitté le royaume.

On s'attend à un engagement entre les fédéraux et les confédérés dans l'île Roanoke.

Le bruit court à Richmond que les Etats du Nord-Ouest ont l'intention de former une confédération distincte. — Havas.

Français, latin, grec; préparation au baccalauréat.

Leçons particulières et en ville.

M. RUGAL, professeur à la pension de Nanilly. (64)

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu : 40 ans de succès.

Le Liniment Boyer-Michel d'Aix (Provence) remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contre-façons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bomtens, ph. (17)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 28 février.

Revue politique de la semaine. — Expédition du Mexique. — Courrier de Paris. — Exécution de trente-huit Indiens Sioux à Mancato. — Le commandant Russel. — Le général Papadiamantopoulos et le colonel Artémis. — Don Javier de Isturiz. — Causerie dramatique. Réparation obtenue par le consul de France à Alexandrie. — Bal donné dans la salle de la mairie à Douai. — Chronique littéraire. — Hospice des ménages d'Issy. — Le daim et le cerf. — Revue parisienne. — Courrier de Londres. — Cartes du théâtre de la guerre d'Amérique. — Revue financière.

Cravures : Expédition du Mexique : occupation de Tehuacan par le colonel Jolivet. — Convoi de chemin de fer arrêté par les insurgés polonais. — Exécution de trente-huit Indiens à Mancato. — Le capitaine de vaisseau, Russel. — Papadiamantopoulos, général en chef des forces grecques. — Le colonel Artémis, chef militaire de la révolution à Nauplie. — Don Javier de Isturiz, ambassadeur d'Espagne en France. — Réparation accordée par le vice-roi d'Egypte au consul de France à Alexandrie. — Bal donné dans la salle de la mairie à Douai. — Nouvel hospice des ménages à Issy. — *Sous les sapins*, — la *Tourmente*, dessins de M. Bodmer. — Théâtre de la guerre aux Etats-Unis. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché financier a été agité cette semaine par les plus vives émotions. C'était un fâcheux prélude à la liquidation mensuelle qui n'en a pas trop souffert cependant. Ce qui paraît positif, c'est que la violente panique dont la Bourse ressent encore le contre-coup a été l'œuvre de quelques grands spéculateurs qui ont voulu alléger leur portefeuille, et qui ont profité de la baisse pour rentrer dans ces valeurs. La rente 3 0/0, après avoir touché 69 fr., s'est relevée à 69 75. Le Crédit Mobilier a repris à 1,200 fr., après avoir fait 1,110.

Le marché des obligations est toujours très-actif, grâce à la prédilection des capitalistes pour ce genre de placement. Il y a en banque des affaires très-actives sur les obligations du nord-ouest de l'Espagne, qui jouissent des mêmes avantages et coûtent 25 fr. de moins que celles du nord de l'Espagne. Ces dernières sont à 268 75, et les obligations du nord-ouest à 242 50. Les capitalistes intelligents savent très-bien saisir cet écart pour opérer un arbitrage avantageux. Les demandes se portent au si sur les obligations du Montblanch à Reus, qui ont monté de 230 à 255.

Parmi les fonds étrangers, celui qui donne le plus de revenus est le 6 0/0 consolidé Turc intérieur, qui rapporte environ 15 0/0, et se négocie en banque par coupures de 115, 225 et 1,035 fr. Les obligations Ottomanes de l'emprunt Mirès ne produisent que 7 0/0 au cours actuel, et offrent ainsi l'élément d'un arbitrage qu'il suffit de signaler aux porteurs de titres.

Constatons en terminant le succès de la Compagnie des Cotons Algériens qui annonce cette semaine la clôture d'une souscription qui a constamment obtenu le concours des capitaux. — J. Paradis.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e TOUCHALEAUME, notaire en la même ville.

ADJUDICATION

Le 15 mars 1863, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur :

1^e D'UNE SCIERIE MÉCANIQUE AVEC BAINS PUBLICS,
Le tout situé à Saumur, quai Saint-Nicolas, au bord de la Loire, et ci-devant exploité par M. Armand Charnod.

LA SCIERIE COMPREND :
Une scie circulaire ;
2 scies pour bois en grume ;
Une scie pour bois de sapin ;
Grands hangars et vastes terrains.

L'ÉTABLISSEMENT DE BAINS COMPREND :
19 salles pour bains ordinaires ;
2 salles pour bains de Barèges ;
2 salles pour bains à vapeur ;
Pompe, cuves, baignoires en cuivre et en zinc, pour bains médicaux ;
200 peignoirs ;
500 serviettes ;
98 fonds de bains ;
16 dessus de lits pour bains à vapeur ;
56 tabliers de garçons ;
Une charrette pour bains à domicile.

2^e D'UNE MAISON
Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 40 et 42.

Mise à prix de la scierie et des bains : 50,000 fr.
Mise à prix de la maison : 10,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements :
A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;
A M^e LABICHE, avoué poursuivant ;
A M^e COULBAULT, avoué à Saumur, syndic de la faillite du sieur Charnod.
Pour extrait, dressé à Saumur, le 15 février 1863.
(121) Signé : LABICHE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHARNOD.
Les créanciers de la faillite du sieur Armand Charnod, marchand de bois, demeurant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se présenter le jeudi 12 mars courant, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.
(147)

Etudes de M^e LE BLAYE, et de M^e TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, précédemment occupée par M. Avrillon.
S'adresser auxdits notaires. (158)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le lundi 9 mars 1863, à midi, en l'étude dudit notaire, de MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n^o 5, appartenant au sieur Ragueveau.
S'adresser audit notaire. (157)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le vendredi 6 mars 1863, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Landeau, boulanger à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 25, à la vente publique aux enchères de son mobilier et des marchandises dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :
Lits, couvertures, chemises, draps, effets, tables, chaises, chauffeuses, rideaux, etc., un très-beau pétrin, chaudière en cuivre, pelle rouable, paillassons, balances en cuivre et en fer, couches à coulisser, comptoir, 900 kilog. de farine en sac, plusieurs culasses de farine, sacs vides, bois de sapin, environ 500 kilog de braise et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1863,

UNE JOLIE MAISON
AVEC JARDIN ET VASTES SERVITUDES, située au bourg de la commune de Neuillé.

Cette maison se compose, au rez-de-chaussée : d'une cuisine, d'une salle à manger et d'un salon, et au premier étage, de plusieurs chambres à coucher ;
Cave, écurie, remise.
S'adresser à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, ou à M. LAUMONIER, médecin à Vernoi. (6)

A VENDRE

Une JOLIE JUMENT de selle, 6 ans, race de Tarbes.
S'adresser à M. Simon, rue Petite Bilange, n^o 15. (118)

MAISON A LOUER

PRÉSENTENENT,
Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin.
S'adresser à M. Javard, libraire, à Saumur. (119)

A LOUER PRÉSENTENENT

Ou pour la St-Jean,
DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

A LOUER

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boutel-Delisle.
S'adresser à M^e veuve TESSIE-BOUTET, rue Petite-Bilange, n^o 10.

DEPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,
Chez M. PERALO,
A 50 fr. les 100 kilogrammes.
Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 50 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

M. GIRARD FILS, MA DE BOIS

Et de charbon de bois,
Place de la Grise, à Saumur.

Vient de joindre à son commerce le charbon de terre anglais de Cardiff et Merthyr, de 1^{re} qualité, brûlant sans fumée ni odeur.

M. Girard rappelle aux propriétaires de vignes qu'il a toujours en magasin un grand choix de CHARNIERS 1^{re} qualité, de 1 m. 50 c. et 1 m. 66 c., à des prix très-modérés.

M. Girard est assuré d'avance de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE
LA MALADIE DE LA VIGNE :
SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,
Chez M. A. PIE fils, droguiste.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ
Rue Caumartin, 45, à Paris
DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRITATION DE POITRINE
Un Rapport officiel constate que cette préparation est signée REGNAULD AINÉ.
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies

MAGASIN DE SAPINS DU NORD POUR MENUISERIE ET CHARPENTE

Tenu par
BERSOULLÉ-VASLIN
Rue de Bordeaux, près le Pont-Foucard.

CABINET D'AFFAIRES

De M. FRANÇOIS PERCHER,
Ancien principal clerc de M^e Laumonier, notaire à Saumur.
Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires contentieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.
Place de l'Hôtel-de-Ville, 28, à Saumur.

Maison LETELLIER, à Rouen
CHOCOLATS hygiéniques DES PHARMACIENS
DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EUROPE
Préparés sous la garantie d'une Commission de Surveillance
CHOCOLATS ALIMENTAIRES au Maragnan, au Caraïbe, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.
CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Vermifuges, pour les enfants, etc.
ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.
Les Chocolats Hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

SAPINS DU NORD.

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,

Donne avis, qu'à partir de ce jour, il aura un magasin de BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimensions, pour charpente et menuiserie. (33)

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 30 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vice et transparente coloration ; 2^o économie de moitié ; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages conobient chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés enoument nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécole, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes parties étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

GUÉRISON DE LA VIGNE.

MÉTHODE DU SOUFFRAGE

Approuvée par le Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur et publiée sous les auspices de l'Administration,
Par M. CADEOT
Propriétaire à Dampierre, près Saumur.

Prix : { Un exemplaire..... 0 fr. 25 c.
Dix exemplaires..... 2

En vente
Au bureau du journal;
Chez tous les libraires;
M^e Répart débitante de tabac;
Chouanière, fabricant du cornet d'aspersion, sur les Ponts.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 MARS.			BOURSE DU 4 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 70	» 05	» »	70 05	» »	» 35
4 1/2 pour cent 1852.	99 »	» »	» »	60 »	» »	» »
Obligations du Trésor.	455 »	1 25	» »	453 75	» »	1 25
Banque de France.	3370 »	» »	» »	3370 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1505 »	15 »	» »	1505 »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1410 »	» »	» »	1420 »	10 »	» »
Crédit Agricole.	780 »	» »	» »	783 75	3 75	» »
Crédit Mobilier.	1220 »	12 50	» »	1240 »	20 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	705 »	5 »	» »	725 »	20 »	» »
Orléans estampillé.	1118 75	» »	1 25	1117 50	» »	1 25
Orléans, nouveau.	850 »	2 50	» »	848 75	» »	1 25
Nord (actions anciennes).	1035 »	» »	» »	1037 50	2 50	» »
Est.	552 50	» »	» »	545 »	» »	7 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1190 »	» »	2 50	1192 50	2 50	» »
Midi.	792 50	» »	» »	787 50	» »	5 »
Ouest.	555 »	» »	6 25	560 »	5 »	» »
Genève.	405 »	» »	» »	410 »	5 »	» »
Dauphiné.	385 »	» »	» »	385 »	» »	» »
Ardennes.	450 »	» »	5 »	455 »	5 »	» »
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1720 »	» »	5 »	1725 »	5 »	» »
Canal de Suez.	498 75	2 50	» »	496 25	» »	2 25
C ^e Transatlantique.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens.	510 »	» »	2 50	515 »	5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	591 25	» »	» »	593 75	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	368 75	1 25	» »	377 50	8 75	» »
Russes.	423 75	» »	1 25	» »	» »	» »
Romains.	387 50	» »	7 50	387 50	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	877 50	11 25	» »	882 50	5 »	» »
» aragoise.	697 50	2 50	» »	700 »	2 50	» »
Portugais.	560 »	» »	» »	500 »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	312 50	» »	» »	315 »	» »	» »
Orléans.	310 »	» »	» »	310 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Ouest.	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Midi.	300 »	» »	» »	298 75	» »	» »
Est.	301 25	» »	» »	301 25	» »	» »